



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 27/01/2026

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Jacques RIVALS – Jean-Marc STERNE – Jerry TOUSSAINT - Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO.

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Dossier transmis par la commission de discipline du 13/01/26

- Inflige un match de suspension ferme de terrain à l'équipe **SENIORS D3/A** de MENILMONTANT FC (la rencontre concernée ne pourra pas avoir lieu dans les **19eme, 20eme et 12^{ème} arrondissement de Paris**), le club de MENILMONTANT FC étant responsable de la sécurité de la rencontre au titre de club recevant à compter du 19/01/2026 - Transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions pour désigner un terrain de repli. La commission demande au club de Ménilmontant FC de fournir un terrain de repli pour la rencontre du samedi 31 janvier 2026 à 19H30 recevant l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19 pour le vendredi 30 janvier à 14H au plus tard sous peine de match perdu par forfait. **Match N° 53405382 MFC / ESP PARIS 19.2 D3.A du 31/01/26.**

La commission prend acte que le match aura lieu au Parc de Bobigny à 19H30.

Match N°53405376 AS CENTRE DE PARIS 2 / PUC 2 D3.A du 25/01/26

Courriel de l'AS CENTRE PARIS du 23/01/26 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de l'AS Centre de Paris.

Match N° 53405880 PEROU EN BLEU / FC GRAND PARIS 21.3 D4.A du 25/01/26.

Lecture de la FM et du rapport de l'arbitre officiel match non joué au motif : Arrivée en retard du responsable de l'équipe 3 de FC GRAND PARIS 21 à 13h05 pour un coup d'envoi à 13h00.

Il est précisé que la FMI a été remplie avec succès par l'équipe de PEROU EN BLEU sans problème avant l'arrivée du coach de l'équipe visiteur FC GRAND PARIS 21 avec un retard excessif. Que ce dernier a éprouvé des problèmes pour s'identifier sur la FMI au point que l'établissement d'une feuille de match papier a été nécessaire.

M. l'arbitre a été en possession d'une feuille de match remplie à 13H49 pour un match dont le coup d'envoi est à 13H.

Hors de la présence de Mme VALVIDIA, la commission retient l'entièvre responsabilité du dirigeant de FC Grand Paris dans le non déroulement de la rencontre et donne match perdu (forfait retard) à l'équipe 3 du FC Grand Paris (0pt ;0but) pour en reporter le gain à l'équipe du Pérou en Bleu (3pts ; 0but) en vertu de l'article 40.2 du RSG 75.

Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.

CDM

Dossier transmis par la commission S&R du 19/01/26

Match N° 53407746 ESC XV / PARIS 13 ATLETICO D1 du 11/01/26

Décide match à rejouer au motif : Erreur administrative de l'arbitre bénévole.

La commission fixe la rencontre au 01/03/26 avec 3 arbitres officiels à la charge des deux clubs et transmets à la CDA pour la désignation.

ANCIENS

Match N° 53406845 PARIS 13 ES / CAMILLIENNE D1 du 25/01/26 à 09H00

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de la CAMILLIENNE

Lecture du rapport de l'arbitre officiel arrivé à 7h45 accueilli par le dirigeant Paris 13 ES à 8h00 qui a ouvert les vestiaires : arbitre et pour son équipe.

Un autre dirigeant de Paris 13 ES a fourni un vestiaire à l'équipe de Camillienne avant l'ouverture officielle des installations de la ville de Paris qui est 08H30.

Une altercation est née entre le responsable de l'équipe de La Camillienne et l'agent de maîtrise de permanence intrigué par la présence de joueurs avant l'ouverture officielle du stade et a demandé l'évacuation des lieux.

Le responsable de l'équipe de La Camillienne a jugé inacceptable l'accueil et a décidé de quitter l'enceinte sportive à 08H45 avec la quasi-totalité de ses partenaires en refusant de procéder aux formalités administratives d'avant-match.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI et RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de La Camillienne et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 53406848 MACCABI PARIS 2 / MINHOTOS D1 du 25/01/26

Courriel de Maccabi Paris du 26/01/26 signalant qu'après la clôture de la FMI et le lendemain matin, le match est revenu à "non joué non synchronisé, le score est de 5/0 en faveur de l'équipe 2 du Maccabi Paris. ci-joint la composition de l'équipe de MACCABI PARIS 2 :

- 1-2330039549 Elie OUALID
- 2-2398018700 ANTHONY ABIDRI
- 3-2348029233 DAVID BENSADOUN
- 4- 2318069819 JOSEPH DAHAN
- 5- 9603936428 BAKARY DANSOKHO
- 6- 2300715886 DANIEL LANCRY

7- 2320626340 RUDY LELIEVRE
 8- 2368015065 YONI NABET.
 9- 2328081219 MIKAEL SABAA
 10- 2388017348 ERSIN TERZI.
 11- 2318034567 ABRAHAM VARELA.
 Remplaçants
 12- 2378042051 MICHAËL GHANEM.
 13- 2348022315 AMIR BENKRIM
 14- 9604373167 BENJAMIN DJEBALI
 Entraineur : 2368015322 STEPHANE MAQUET.
 Arbitre assistant : 9605482016 OMAR DIOH

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission demande au club de Minhotos la composition de leur équipe et la confirmation du score ainsi qu'à l'arbitre officiel via la CDA.

Match N° 53407599 GUYANE FC / CA DOUZIEME D2.C du 15/02/26.

Accord des 2 clubs pour jouer le 29/03/26.

La commission donne son accord.

JEUNES

U 14

Reprise du dossier (PV du 20/01/26)

Match N° 53409074 AF PARIS 18 / PARIS ALESIA 3 D3.B du 17/01/26.

Courriel de l'AF PARIS 18 signalant un dysfonctionnement de la FMI lors de sa clôture le score est de 4/1 en faveur de l'AF PARIS 18. La commission demande un rapport de l'arbitre via la CDA et aux deux clubs de fournir la composition de leur équipe.

La commission prend acte de la composition de l'équipe de l'AF Paris 18 et de Paris Alésia et valide le score de 4/1 en faveur de l'AF Paris 18 :

Composition de l'AF PARIS 18

1- 9602459240 BAH Saidou
 2- TRAYE Levy 9604095684
 3- 9604489600 LA CHAISE BORDENAVE Colin
 4- 9602990067 KOUADIO Nohann
 5- 9602380847 PELENGA MAGNE Essomba
 6- 9603358799 MWANGA Prestone
 7- 96026894631 JIOUI Isac
 8- 9604781951 HERRERA SOSA Huber
 9- 9604319432 ESTUPINAN ANGULO Sébastien
 10- 9602799199 SY Fodie (Capitaine)
 11- 9604125675 TATHY MENGI Ismaël
 12- 9604064001 AÏSSA Wassim (Remplaçant)
 13- 9602563395 SAKHO Cheikhou (Remplaçant)
 14- 9602829470 APLOGAN Isaac (Remplaçant)

Éducateur Fédéral 2546068995 FARAG Youssef

Composition de PARIS ALESIA

1- 9602927898 Aziz Labiad
 2- 9602826722 Ramy Chebbah
 3- 9603369248 Ismael Cheikhi Fagnani
 4- 9604870555 Lancelot Tamisie
 5- 9605082880 Louis Dor de Lastours
 6- 2548609482 Mathias Couty
 7- 9602527187 Ibrahim Bah

- 8- 9604075346 Moussa Tandiang
- 9- 9602758233 Nol Halimi
- 11- 9604378416 Elijah Nieba
- 12- 9604669159 Mouhamadou Diawara
- 10- 9604882164 Stanislas Mahieu Troyan Remplaçant
- 13- 9602789588 David Mounguegui Mounbara Remplaçant
- 14- 9604112032 Mahamadou Dabo Remplaçant

U 15

Match N° 55327739 CA PARIS / CFFP coupe U15 1/4 finale coupe 75 du 24/01/26

Lecture de la FMI match arrêté à la 60° au motif : Les dirigeants (coach et assistant) de l'équipe du CFFP sont rentrés sur le terrain pour contester d'une manière menaçante les décisions de l'arbitre et ont refusé de reprendre le jeu. Score de 5/1 en faveur de Paris CA.

Lecture du rapport du CA PARIS signalant une contestation du 5ème but de façon véhémentement l'éducateur du CFFP demande à leurs joueurs de rentrer aux vestiaires, les joueurs sont sortis du terrain et se sont dirigés vers le banc de touche.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel qui précise qu'il a insisté auprès des dirigeants du CFFP afin que leur équipe reprenne la partie. Ils ont conditionné leur retour sur le terrain si les deux derniers buts de Paris CA soient annulés. Demande à laquelle, l'arbitre n'a bien sûr pas donné suite et n'ayant plus qu'une seule équipe sur le terrain il a sifflé la fin du match.

La commission donne match perdu par pénalité (abandon de terrain) à l'équipe du CFFP et donne vainqueur l'équipe de Paris CA qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Match N° 53408041 AS PARIS / PITRAY OLIER 2 D2.A du 07/02/26

Courriel de PITRAY OLIER du 27/01/26 demandant l'application de l'article 23.8 du RSG du district en inversant la rencontre suite au forfait non avisé de l'AS PARIS du 04/10/25.

La commission donne droit à la demande du club de Pitray Olier et inverse la rencontre qui devient PITRAY OLIER 2 / AS PARIS D2.A le 07/02/26.

U 16

Match N° 53406957 ENFANTS PASSY / MACCABI PARIS 2 D2.A du 24/01/26

Lecture du rapport de l'arbitre officiel signalant une inversion du score 15/0 en faveur des ENFANTS PASSY.

La commission entérine le score de 15/0 en faveur de l'équipe des Enfants Passy.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

53405879 VIKING PARIS / ENFANTS GO 3 seniors D4.A du 25/01/26

53405772 JAM / ES PARISIENNE U18 D3.A du 25/01/26

2^{ème} et dernier appel

53405500 NICOLAITE CHAILLOT 2 / PARIS EST SOLITAIRE U18 D2 du 18/01/26

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

SENIORS D4

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

U15 D1

Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)
 Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)
 Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)
 JS Paris 10 (PV du 16/09/25)
 Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)
 PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)
 Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)
 ES Paris (PV du 23/09/25)
 Viking Paris (PV du 07/10/25)
 Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)
 Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U16 D2

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U15 D2

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)
 Viking Paris (PV du 07/10/25)
 Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)
 Racing Club 18 (PV du 14/10/25)

ESC XV (PV du 14/10/25)

CFPP 2 (PV du 25/11/25)
 AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)
 Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)
 ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)
 ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la date prévue.

De même, il est rappelé que le règlement à changer pour les coupes amitié SENIORS, U16 et U14, à savoir :

Ne peuvent participer à la Coupe Amitié dans ces catégories du District 75 les joueurs ayant participé **à l'une des deux dernières rencontres officielles** et non plus aux deux dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer.

Coupe 75 SENIORS

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U20

1/2 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 27/01/26

Coupe Anciens

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 27/01/26
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U14

1/8 de finale le 21/02/26 – tirage effectué le 16/12/25
 1/4 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26
 1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe CDM

1/2 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 27/01/26

Coupe U17

1/4 de finale le 22/02/25 – tirage effectué le 27/01/26
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe SENIORS Amitié

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U14 amitié

1/2 de finale le 21/02/26 – tirage le 10/02/26

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM

1/4 de finale le 10/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
 1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe séniors Féminines

1/8 de finale le 28/02/26 – tirage effectué le 06/01/26
 1/4 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26
 1/2 de finale le 25/04/26 – tirage le 14/04/26

Coupe U15

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 17/02/26

Coupe U18

1/4 de finale le 22/02/25 – tirage effectué le 27/01/26
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16 amitié

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 03/02/26